



Communauté de Communes
de l'Agglomération Migennaise

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS MENAGERS

ANNEE 2022



Communauté de Communes de l'Agglomération Migennaise
1 bis rue des Ecoles
89400 MIGENNES
Tél : 03 86 92 66 85 / Fax : 03 86 92 67 27
cc-am@orange.fr

INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

L'objectif principal de ce rapport est d'assurer la transparence vis-à-vis des usagers, d'informer sur le service de gestion des déchets ménagers : coûts, événements marquants, évolution du service.

Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département et mis à la disposition des habitants de la Communauté de Communes pour consultation dans les locaux de la Communauté de Communes, s'ils en font la demande.

Il sera également publié sur le site internet de la collectivité www.ccam.fr.

1. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1-1. LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION MIGENNOISE (CCAM)

8 COMMUNES ADHERENTES ET 14 966 HABITANTS

Collectivités adhérentes (8)	Population	Part de la population / population totale
Bassou	877	5,9%
Bonnard	859	5,7%
Charmoy	1130	7,6%
Cheny	2356	15,7%
Chichery	484	3,2%
Épineau-les-Voves	742	5,0%
Laroche-Saint-Cydroine	1260	8,4%
Migennes	7258	48,5%
TOTAL	14966	100%

Tous les ratios par habitant de ce rapport sont calculés à partir de ces données (population INSEE 2022).

1-2. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

Compétence	Compétence exercée par la CCAM	Date de début d'exercice de la compétence
Collecte Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	x	04/11/1963
Collecte sélective	x	01/01/1996
Déchèterie	x	01/01/2003
Traitement	x	04/11/1963

Autorisations administratives, agréments et certifications

Agrément	Début	Fin	Barème
Agrément Citéo (ex-Ecoemballages + ex-Ecofolio)	01/01/2018	31/12/2023	Barème F
Agrément Ecologic pour les DEEE	01/01/2015	31/12/2027	Contrat S0 et S1
Agrément Eco Mobilier pour les meubles	01/01/2018	31/12/2023	-
Agrément Récyclum (ESR)	01/01/2018	31/12/2026	-
Agrément Corepile	01/01/2016	31/12/2024	-
Agrément EcoTLC pour textile, linge, chaussures	01/01/2020	Si fin de l'agrément	-

1-3. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

1-3-1. La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) en régie

14 966 HABITANTS DESSERVIS
2493 TONNES COLLECTEES SOIT 167 KG/HABITANT DESSERVI

Population desservie et quantités collectées

	Population desservie				Quantité collectée	
	Total	Total des communes adhérentes	Part de la population adhérente	Part de la population des communes non adhérentes	En tonne	En kg/hab. desservi
Collecte en porte à porte	14 966	14 966	100 %	0	2493	167

Le nombre de kg/hab pour 2022 a légèrement diminué par rapport à celui de 2021 (168 kg/hab).

Organisation de la collecte

En régie, par les agents de la Communauté de Communes.

Mise en place d'une nouvelle organisation à partir du 5 septembre 2016 : réduction à 1 passage par semaine au lieu de 2 (voire 6 pour certains immeubles) et création d'une collecte sélective en porte à porte (voir ci-après).

Communes	Jours de collecte
Cheny Migennes (1)	Chichery Lundi
Bassou Charmoy Migennes (1)	Bonnard Epineau Mardi
Laroche Saint-Cydroine Migennes (1)	Mercredi

(1) Pour Migennes, se renseigner auprès des services de la CCAM pour connaître les secteurs.

Tarifification incitative

La CCAM a lancé début 2013 une étude pour la mise en œuvre d'une part incitative dans le financement du service. Issue des lois « Grenelle de l'Environnement », la part incitative a pour objectif d'inciter à réduire les déchets à la source puisqu'elle fait payer les producteurs de déchets plus ou moins proportionnellement à la quantité de déchets résiduels mis à la collecte. Cette démarche intègre aussi les évolutions environnementales et sociétales récentes.

Ainsi, en 2016, la CCAM a entrepris les investissements nécessaires à la mise en place de financement du service déchets. Cela a principalement consisté en :

- Achats et distribution de bacs normalisés équipés de puces électroniques en fonction de la composition du foyer ou du nombre de logements dans l'immeuble,
- Installation des lecteurs de puce et de l'informatique associée sur les véhicules de collecte,
- Achat et paramétrage du logiciel comptable adapté,
- Formation des élus, des agents communaux et intercommunaux,
- Diffusion de supports de communication adaptés auprès de la population,
- Réunions publiques d'information des usagers.

2017 a été une année test dans la mise en place de la redevance incitative. Cela signifie que les dispositifs techniques étaient tous en service, qu'une facture test (= à ne pas payer) a été envoyée aux foyers du Migennois mais que le service était toujours financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères associée aux impôts fonciers. La redevance incitative a été effective (= paiement d'une facture) à compter du 1^{er} janvier 2018.

2018 a ainsi été la première année en facturation réelle sous forme de redevance incitative. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères associée aux impôts fonciers n'est, de fait, plus appliquée depuis le 1^{er} janvier 2018.

2022 a été la cinquième année en facturation réelle en redevance incitative.

Evolution dans le temps des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) collectées



Evolution des tonnages

Le tonnage d'OMR baissait régulièrement d'année en année depuis 2006, signe de l'appropriation progressive des outils de tri (déchèterie, points d'apport volontaires) par les habitants.

La baisse a été conséquente en 2017 (2706 t) par rapport à 2015 (4660 t, - 42 %). Après 2 années en légère hausse (+ 1% en 2020 par rapport à 2019 et +1.4% en 2021 par rapport à 2020), peut-être à cause des confinements successifs lié à la pandémie de Covid-19 (période où les habitants ont été plus à domicile que d'ordinaire), **les tonnages d'OMR sont en baisses cette année (-3.1% en 2022 par rapport à 2021)** et c'est donc le chiffre le plus bas depuis ces dernières années.

Conclusion : par comparaison avec 2015 (dernière année pleine dans l'ancienne organisation), 2022 (cinquième année pleine dans la nouvelle organisation) a enregistré une baisse de 46 % sur le tonnage d'ordures ménagères collectées. L'objectif environnemental de la nouvelle organisation du service déchets est donc maintenu.

1-3-2. La collecte sélective des emballages ménagers, de

14 966 HABITANTS DESSERVIS

1445 TONNES COLLECTÉES SOIT 97 KG/HABITANT DESSERVI

Le nombre de kg/hab pour 2022 est inférieur à celui de 2021 (104), notamment du fait de la diminution des emballages et papiers. C'est probablement l'amorce de la tendance à venir du fait de la réduction des prospectus dans les boîtes aux lettres. Restons toutefois largement supérieur à celui de 2015 (54 kg/hab/an). Nous voyons là l'impact de la modification des pratiques des habitants (/2015).

Population desservie

Toute la population de la CCAM est desservie.

Collectes sélectives concernées

Année de démarrage de la collecte du verre : 1996.

Année de démarrage de la collecte des autres emballages et journaux magazines : 1997.

Année de démarrage de la collecte des textiles : 2009 (avec renforcement de la desserte en conteneurs en 2015)

Collecte en Points d'Apport Volontaire

La collecte des emballages et des papiers était assurée en points d'apport volontaire environ tous les 10 jours par un prestataire jusqu'à fin 2016 (période d'arrêt : octobre à novembre 2016). Elle a été remplacée par une collecte en porte à porte à partir de début septembre 2016 qui est montée en puissance jusqu'à janvier 2017.

Depuis le renouvellement du marché début 2021, la collecte du verre s'effectue en points d'apport volontaire tous les 10 jours ou 15 jours selon la fréquentation du PAV par le prestataire (COVED actuellement) titulaire du marché public correspondant.

Les textiles sont collectés en points d'apport volontaire par des entreprises de l'économie sociale et solidaire sous convention avec la CCAM (Le Relais actuellement), laquelle leur autorise l'implantation de conteneurs sur le territoire intercommunal. Les tonnages ainsi collectés correspondent à des tonnages non mis aux ordures ménagères et sont donc inclus dans le tonnage global depuis 2014.

La Communauté de Communes a signé un contrat de reprise des matériaux recyclables avec CITEO (ex-Eco-emballages). Ce contrat consiste à soutenir financièrement la collectivité pour la collecte, le tri et la valorisation des emballages ménagers. CITEO est un éco-organisme agréé par l'Etat. De même, la CCAM a contractualisé avec CITEO (ex-Ecofolio) pour les soutiens à la reprise des journaux magazines.

Collecte Sélective en Porte-à-Porte

En 2015, une étude a été réalisée en interne pour la création d'une collecte sélective en porte à porte une fois tous les 15 jours en remplacement des colonnes papiers et emballages des points d'apport volontaire, couplée à une baisse de la fréquence de passages en ordures ménagères. Cette nouvelle organisation a été mise en œuvre le 5 septembre 2016 (décision du Conseil Communautaire).

Pour cela, les démarches suivantes ont été entreprises (conjointement à celles relatives à la tarification incitative) :

- achats et distribution de bacs jaunes pour les mairies, écoles, cantines, immeubles,
- achats par la CCAM et distribution par les mairies de sacs jaunes pour les habitations individuelles (pavillons),
- formation des élus, des agents communaux et intercommunaux,
- diffusion de supports de communication adaptés auprès de la population,
- réunions publiques d'information des usagers.

La fréquence de collecte est la suivante :

	SEMAINE PAIRE	SEMAINE IMPAIRE
JEUDI	Migennes Nord (HORS avenue Jean Jaurès et avenue Edouard Branly)	Bassou, Bonnard, Chichery, Charmoy, Cheny Est (AVEC place de l'église, rue de la mairie, rue de Chablis des 2 côtés des places et rues) y compris « les Gauzys »
VENREDI	Migennes Sud (AVEC avenue Jean Jaurès et avenue Edouard Branly des 2 côtés des avenues)	Epineau, Laroche, Cheny Ouest (HORS place de l'église, rue de la mairie, rue de Chablis)

Extension des consignes de tri

Ecoemballages (devenu depuis Citeo), l'éco-organisme chargé de mettre en œuvre la collecte des emballages ménagers, a lancé début 2015 un appel à candidatures pour la seconde phase d'extension des consignes de tri des emballages plastiques sur le territoire national. Il s'agit de collecter dorénavant tous les plastiques d'emballage (les films plastiques, les barquettes, les pots de yaourts, les blisters...). La CCAM s'est portée candidate et a été retenue fin septembre 2015. Elle figurait ainsi parmi les 200 intercommunalités pionnières en la matière en 2016. La date de début de cette « extension des consignes de tri » a été fixée par le centre de tri au 15 juin 2016, date où ses travaux de modernisation ont été achevés.

L'extension des consignes de tri a été mise en œuvre par la CCAM dès le 15 juin 2016 au niveau des Points d'Apport Volontaire. Toutefois, dans un souci de simplifier le message donné aux habitants, l'essentiel de la communication relative à l'extension des consignes de tri a été effectué en même temps que celle relative à la tarification incitative et à la création de la collecte sélective en porte à porte.

L'extension des consignes de tri a permis de basculer du flux des ordures ménagères une part importante de déchets non triés jusqu'ici. Toutefois, la concomitance de l'extension des consignes avec la création de la collecte sélective en porte à porte ne permet pas d'isoler la part de chaque cause dans le transfert de flux observé entre 2015 et 2017/2018 (2016 étant une année de transition).

Notons que la généralisation de l'extension des consignes de tri à tout le territoire national s'est achevée au 1^{er} janvier 2023, soit 6 ans après sa mise en pratique sur le territoire Migennois.

Quantités collectées

Types de déchets	Apport Volontaire et Porte à Porte			
	Quantité collectée en tonnes	Population desservie	Quantité collectée en kg/hab. desservi	Rappel 2015 (kg/hab) (1)
Emballages Ménagers Recyclables	-	-	-	7.6
Verre	438	14 966	29.3	23.4
Journaux Revues Magazines	-	-	-	23.7
Textiles	85	14 966	5.7	3.4
Emballages et papiers en mélange (2)	922	14 966	61.6	-
TOTAL	1445	14 966	96.6	58.1

(1) 2015 = dernière année pleine dans l'ancienne organisation du service

(2) Issus de la collecte sélective en porte à porte en place depuis le 5 septembre 2016.

La quantité de verre, d'emballage, de papier et de textiles collectées en 2022 se chiffre à 97 kg/hab contre 58 kg/hab en 2015 et 99 kg/hab en 2019. Nous voyons là l'impact cumulé de la tarification incitative (trier plus pour produire moins d'ordures ménagères), de l'extension des consignes de tri (dorénavant tous les emballages se trient donc ils ne sont plus jetés aux ordures ménagères) et du rapprochement du service de la population (qui est collectée devant chez elle et qui n'a plus à se déplacer au point d'apport volontaire, sauf pour le verre et le textile).

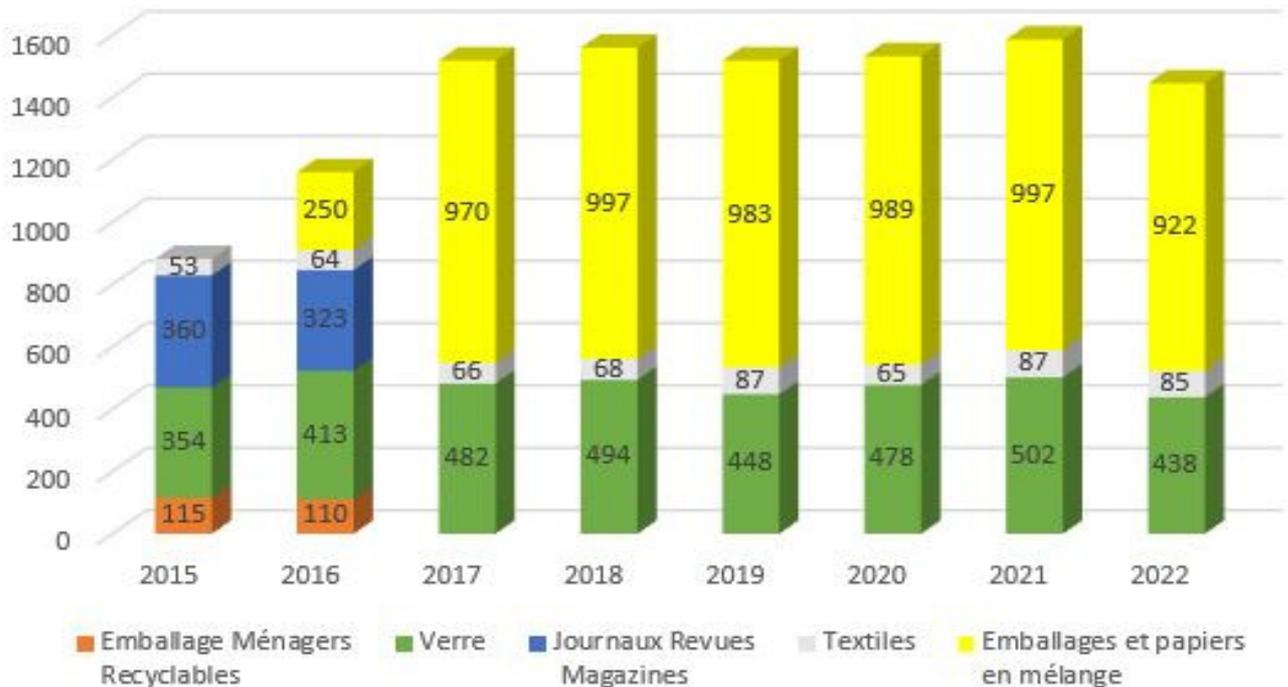
Les refus de tri ont représenté 223,95 tonnes en 2022 (intégrés aux 922 tonnes d'emballages et papiers en mélange) pour 248 tonnes en 2021, 258 tonnes en 2020, 257 tonnes en 2019 ; 228 tonnes en 2018 et pour 40 tonnes en 2015. **C'est un**

point négatif, malgré une baisse depuis 2 ans et une stabilité entre 2019 et 2021, environ 25 % des emballages et papiers en mélange, cela est essentiellement liée aux causes suivantes :

- erreurs de tri involontaires et liées au passage en extension des consignes à tous les emballages,
- tri respectant les consignes données mais classé en refus par la conception même de l'extension des consignes de tri (en attendant une solution technique de valorisation matière, une partie des déchets triés selon les consignes va en « combustible solide de récupération », valorisation énergétique, mais est néanmoins comptée comme refus),
- erreurs de tri potentiellement volontaires pour réduire la quantité d'ordures ménagères facturées en redevance incitative,

Cela malgré la vigilance des agents du service déchets au moment de la collecte et le passage de l'ambassadeur du tri derrière les collectes pour effectuer de la pédagogie auprès des habitants concernés.

Evolution dans le temps de la collecte sélective



Un plateau de performance était atteint depuis 2017 sur les emballages et papiers en mélange mais, cette année, la baisse a été de 7% par rapport à 2021, probablement à cause du commencement de la diminution de la distribution des prospectus et dans une moindre mesure la lente baisse de la population desservie.

La quantité de verre collectée en point d'apport volontaire a également diminué significativement (-13%/2022) après une hausse en 2021. Cette baisse est pour l'instant inexplicée tout comme en 2019. L'inflation record de 2022 a peut-être conduit les habitants à adapter leurs modes de consommation. Nous constatons ainsi depuis 2017 une non-régularité des apports avec des baisses et des hausses d'une année sur l'autre. Ce point sera à juger à la lumière des tonnages de 2023.

La quantité de textile collectée en point d'apport volontaire reste stable par rapport à l'année dernière avec 85 tonnes cette année et 87 tonnes pour 2021. Suite à la défaillance d'Eco-textile en 2017, 2022 est la cinquième année pleine pour Le Relais, aujourd'hui seul prestataire de collecte des textiles sur le territoire et qui a assuré sa mission sans incident sur l'année 2022.

Conclusion : la hausse très importante des tonnages triés observée en 2017 par rapport à 2015 s'est maintenue en 2022. L'objectif environnemental de la nouvelle organisation du service déchets atteint en 2017 est donc maintenu en 2022 malgré une baisse du verre et des emballages et papiers en mélange dont l'explication se trouvera peut-être dans les années à venir.

1-3-3. La collecte en déchèteries

2 DECHETERIES
14 966 HABITANTS DESSERVIS
5347 TONNES COLLECTEES SOIT 357 KG/HABITANT DESSERVI



Déchèterie d'Epineau



Déchèterie de Bonnard

Jours et heures d'ouverture

	Date de création	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie d'Epineau les Voves	30/08/2005	X	X	X	X	X	X		Été et hiver (mêmes horaires) : lundi 14h-18h, mardi et jeudi 9h15-12h mercredi, vendredi et samedi 9h15-12h / 14h-18h
Déchèterie de Bonnard	Date depuis laquelle la CCAM assure la gestion : 01/01/2009	X		X			X		Été et hiver (mêmes horaires) : lundi et mercredi 9h-12h samedi 9h-12h / 13h-17h30

Nature des déchets acceptés

	Déchets verts	Gravats	Métaux	Tout venant (« encombrants »)	Bois A/B	Meubles	Cartons	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	Piles et accumulateurs	Huiles de vidange	Huiles alimentaires	Déchets dangereux des ménages	Pneumatiques VL et motos	Déchets amiantés	Déchets de soins (DASRI)
Déchèterie d'Epineau les Voves	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	R	R
Déchèterie de Bonnard	A	A	A	A	A	A	A	A	R	A	R	R	R	R	R

A : accepté

R : refusé

Remarque : les déchets apportés sur les points d'apport volontaire positionnés en comptés ici mais le sont dans la partie précédente « collecte sélective ».

Admission des déchets des professionnels

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
Déchèterie d'Epineau les Voves	Entreprises et artisans	A	Carte à retirer auprès de la CCAM. Accès payant par forfait annuel. Accès autorisé aux entreprises exerçant une activité temporaire dans la zone desservie par la déchèterie. Conditions tarifaires identiques.	Carte payante d'un montant de 315 euros pour 10 m ³
Déchèterie d'Epineau les Voves	Professionnels ayant la qualité de commerçants ou d'artisans et dont l'entreprise dispose d'un effectif de salariés égal ou inférieur à 10	A	Carte à retirer auprès de la CCAM	Carte payante d'un montant de 172.5 euros pour l'année (pour cartons, ampoules, lampes piles et palettes)
Déchèterie de Bonnard	Entreprises et artisans	A	Mêmes principes que pour la déchèterie d'Epineau	

Quantités collectées

Type de déchet	Tonnage Epineau	Tonnage Bonnard	Total	Quantité	Rappel : total en tonnes 2021
			en tonnes	en kg/ hab. desservi	
Cartouches d'encre	0,207	Non collecté	0,207	0,00	0,096
Déchets verts broyés	1807,01	231,28	2038,29	136,19	3032,2
Gravats	881,88	191,12	1073	71,70	915,94
Métaux	159,08	22,31	181,39	12,12	216,53
Tout venant	925,94	120,66	1046,6	69,93	1071,68
Bois A/B (*)	370,64	62,66	433,3	28,95	360,62
Meubles	227,13	40,31	267,44	17,87	255,21
Carton	87,2	15,54	102,74	6,86	109,036
DEEE	109,03	16,28	125,31	8,37	123,472
Lampes	0,879	Non collecté	0,879	0,06	0,482
Piles	0,546	Non collecté	0,546	0,04	0,507
Huile de vidange	7,49	0,36	7,85	0,52	9,7
Huile alimentaire	0,792	Non collecté	0,792	0,05	0
Bidons vides	7,553	Non collecté	7,553	0,50	12,095
Déchets dangereux	30,391	Non collecté	30,391	2,03	25,636
Pneus	28,69	Non collecté	28,69	1,92	28,1
Pneus hors Aliapur	1,56	Non collecté	1,56	0,10	6,04
Total	4646,018	700,52	5346,538	357,25	6167,34

(*) La collecte du bois de classe A et de classe B a été créée en novembre 2020, ce bois est dorénavant collecté à part du tout-venant.

5347 tonnes de déchets ont été collectées sur l'ensemble des déchèteries en 2022 (+ 75 %/2015, - 13.3%/2021) pour 6167 tonnes en 2021, 3058 tonnes en 2015 (dernière année pleine dans l'ancienne organisation, prise comme référence pour calculer les % de hausse) et 1426 tonnes en 2006.

La hausse apparente entre 2015 et 2017 doit cependant être nuancée par les points suivants :

- Massification de la collecte des déchets verts sur Epineau à partir de 2014 par la mise en place du broyage des déchets verts mais ce type de déchets est soumis aux conditions météorologiques avec de fortes fluctuations entre 2014, 2015 et 2016,
- Développement de la collecte de gravats sur Epineau à partir de 2015,
- Développement de la collecte de gravats sur Bonnard à partir de 2016.

Les évolutions des conditions de collecte entre 2015 et 2016 font que les tonnages totaux sont difficilement comparables. Néanmoins, **la multiplication par 4 des tonnages sur 12 ans entre 2006 et 2018 confirme l'intérêt des habitants pour la filière « déchèterie » et le développement des filières de tri par la CCAM conformément aux évolutions techniques et réglementaires.**

La baisse des tonnages entre 2021 et 2022 (- 820 t) s'explique par la forte baisse des déchets verts (- 994 t, tonnage dépendant des conditions météorologiques), des métaux (- 35 t) malgré la hausse continue du bois A/B depuis sa création (+ 73 t qui ont été détourné des tout venants) et la hausse des gravats (+ 156 t).

Précisons que les tonnages de déchets verts intègrent ceux produits par les communes de la CCAM et par la CCAM (taille et tonte des espaces verts publics et des stades).

Tonnage équivalent cette année de DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) par rapport à 2021 avec 125 t (alors que c'était entre 85 et 100 t par an depuis 2015) montre que le réflexe de tri des appareils électriques et électroniques continue d'être bien ancré dans les habitudes puisque la redevance incitative n'a visiblement eu que peu d'impact sur le geste de tri de cette catégorie de déchets.

Evolution des quantités collectées en déchèteries depuis 2015



Conclusion : une hausse majeure des tonnages a été observée en 2017 et 2018 et est due à la mise en œuvre de la redevance incitative (moins de « tout venant » avec les ordures ménagères, beaucoup moins de déchets verts dans les ordures ménagères qui se retrouvent donc en déchèterie.

Le pic de tonnages de 2021 est lié à un apport massif de déchets verts cette année. La baisse confirmée des tonnages collectés en tout venant (- 277 t en 2022 par rapport à 2020) est à imputer à la filière meuble qui s'est développée depuis 2017 et au succès de la filière bois A/B mise en place fin 2020, tout cela correspondant à davantage de déchets valorisés et à moins de déchets enfouis.

1-3-4. Une collecte spécifique pour les encombrants (hors déchèteries)

14 966 HABITANTS DESSERVIS

43.9 TONNES COLLECTÉES SOIT 2.9 KG/HABITANT DESSERVI

Année de démarrage de la collecte des encombrants : 1996. Les habitants doivent s'inscrire préalablement en mairie, en précisant le type de déchet à collecter afin que ces dernières puissent vérifier que ce sont des déchets admis.

Jusqu'en 2015 inclus, la collecte en porte à porte d'objets lourds et encombrants par les services de la Communauté de Communes (en régie) avait lieu 8 fois dans l'année (tous les mois sauf en janvier, juillet, août et décembre), pour toute la population de la Communauté de Communes.

Le tonnage collecté est en baisse régulière depuis des années (275 tonnes en 2006, 43.9 tonnes en 2022) car les filières pour éliminer les encombrants existent en déchèterie et se sont développées au fil du temps. Ainsi, les encombrants se résument aujourd'hui à quelques rares déchets que les usagers ne peuvent pas emporter en déchèterie et qui peuvent encore être envoyés à l'enfouissement bien qu'ils soient aujourd'hui valorisables (matelas, gros meubles, cartons souillés). D'autres « encombrants » (= ferraille, DEEE, pneus, pots de peinture, cartons non souillés...) n'étant plus acceptés en enfouissement, ils ne sont pas collectés en porte à porte et doivent être déposés en déchèterie pour être dirigés vers les filières de valorisation spécifiques.

Dans ces conditions, la Communauté de Communes avait décidé d'arrêter les encombrants en juin 2016 après 3 collectes (mars, avril et juin) qui avaient représenté seulement 69.6 tonnes.

Cependant, face aux demandes des usagers au cours du dernier trimestre 2016, 2 collectes d'encombrants ont été réalisées sur 2017 et autant les années suivantes. Même si des abus sont à signaler (dépôts de déchets divers qui ne rentrent pas dans la qualification « d'encombrants ») et même si la majorité des encombrants concernent aujourd'hui du mobilier ou des planches qui disposent de leur propre filière de traitement en déchèteries (« Eco-mobilier et bois »), ce service de collecte des encombrants en porte à porte reste utile pour les personnes handicapées ou ne disposant pas d'un véhicule pour se rendre en déchèterie.

Conclusion : 2022 a enregistré une baisse par rapport à 2021 (43.9 tonnes contre 50.9 tonnes). Les tonnages de 2022 sont équivalents à ceux de 2020 (année de confinement). L'usage des déchèteries pour les encombrants s'est considérablement développé, par nécessité (arrêt de collecte des déchets qui doivent aller en déchèterie) ou par choix (aller en déchèterie pour trier plus et réduire les ordures ménagères et les encombrants).

La collecte des encombrants en porte à porte a vocation à disparaître au plus tard quand les conditions d'enfouissement des déchets ne permettront plus d'y conduire les déchets ainsi collectés. Ces déchets auront (et ont déjà) leur place en déchèterie.

1-3-5. L'évolution de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA)

Evolution des tonnages totaux (tous types de déchets confondus)

Années	Tonnages	Evolution par rapport à l'année précédente (tonnes)	Evolution par rapport à l'année précédente (%)
2006	8272	Sans objet	Sans objet
2007	8259	-12	-0,1
2008	8328	+69	+0,8
2009	8410	+82	+1
2010	7948	-428	-5
2011	8347	+399	+5
2012	8158	-189	-2,3
2013	8123	-35	-0.4
2014	8997.5	<i>Sans comparaison possible avec les années antérieures</i>	
2015	8664	-333	-4
2016	8567	+317	+4
2017	9319	+751,6	+9
2018	9812	+493,4	+5
2019	9187	-625	-6
2020	8985	-202	-2
2021	10378	+1 393	+15,5
2022	9329	-1 049	-10

2014 a été la première année où les déchets verts non collectés en bennes et dorénavant broyés ont été intégrés aux calculs (1510 tonnes), ce qui empêche toute comparaison pertinente des chiffres globaux avec les années antérieures.

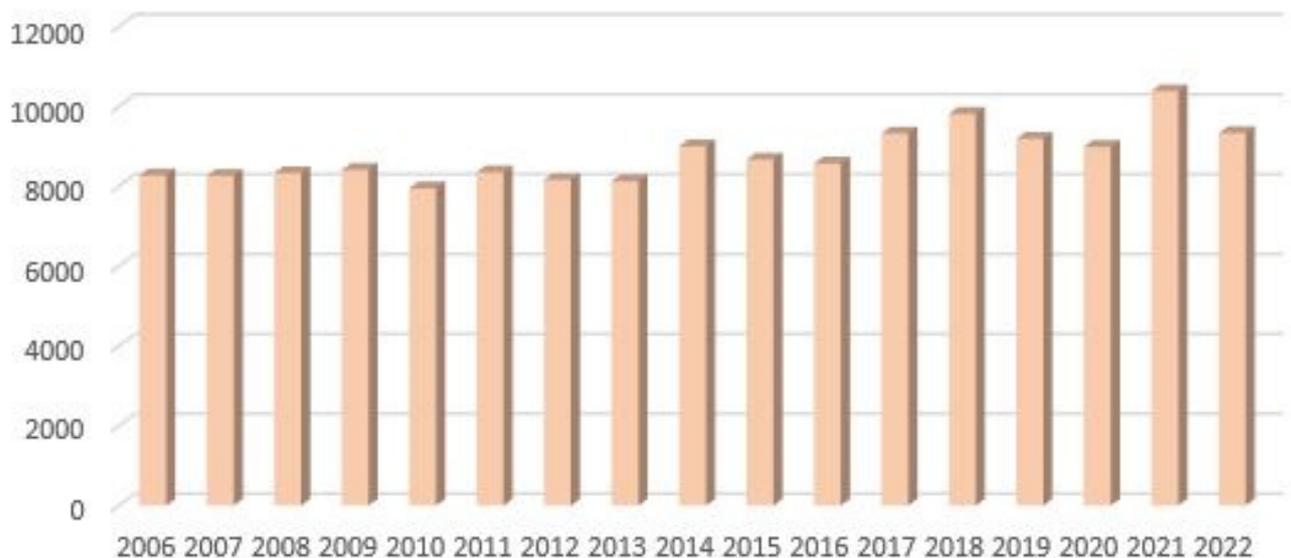
2016 a été une année de transition entre 2015, la dernière année pleine dans l'ancienne organisation, et 2017, la première année pleine dans la nouvelle organisation. Ainsi, compte tenu du caractère particulier de 2016, **la seule comparaison pertinente pour les tonnages globaux est celle faite avec 2015 pour les années postérieures à 2016.**

Les tonnages 2021 sont en hausse de 20% par rapport à 2015. Cette hausse est en quasi-totalité due à une hausse des tonnages collectés en déchets verts et gravats par rapport à la situation de 2015. Ils sont en hausse de 15% par rapport à ceux de 2020, essentiellement du fait de la hausse de 42% pour les déchets verts collectés entre 2020 et 2021.

Les tonnages 2022 sont en baisse de 10% par rapport à ceux de 2021, cela s'explique par la baisse de 1 000 tonnes des déchets verts (les tonnages sont à peu près équivalents à ceux de 2020) et qui restent toujours aléatoires suivant les conditions météorologiques.

Evolution sous forme graphique

Tonnages DMA



L'extension des consignes de tri, la collecte sélective en porte à porte et la redevance incitative n'avaient pas pour objectif de réduire la production globale de déchets. Cela explique pourquoi les tonnages globaux évoluent peu. Par contre, ces trois dispositifs devaient conduire les usagers du service à trier davantage, dans un souci de développement durable.

Ainsi, entre 2015 et 2022 :

- Les ordures ménagères sont passées de 4 660 tonnes à 2 493 tonnes soit **- 2 167** tonnes (- 46%), autant de déchets en moins d'enfouis
- Les « tout-venants » collectés en déchèteries sont passées de 918 tonnes à 1 747 tonnes (dont 267 tonnes de meubles et 433 tonnes de bois A/B dirigés vers de la valorisation) soit **+ 829** tonnes (+ 9%),
- Les autres déchets collectés en déchèterie (y compris gravats et déchets verts) sont passés de 2 140 tonnes à 3 600 tonnes soit **+ 1 460** tonnes (+ 68%)
- Les collectes sélectives sont passées de 881 tonnes (PAV + refus de tri + textiles) à 1 445 tonnes (PàP y/c refus de tri + verre + textiles) soit **+ 564** tonnes (+ 64%), autant de matériaux recyclés ou valorisés qui, avant, allaient en enfouissement.

La tendance pressentie dès 2016 et constatée en 2017 et 2018 se confirme (et se stabilise) depuis 2019 : les démarches de modernisation du service déchets de la CCAM lancées en 2016 ont conduit à transférer d'importantes quantités d'ordures ménagères vers les filières mieux adaptées et/ou proposant de meilleures conditions de valorisation et des équilibres sont maintenant retrouvés d'une année à l'autre.

La gestion des déchèteries est devenue un enjeu majeur auquel la CCAM répond par l'agrandissement de la déchèterie d'Epineau attendu initialement au dernier semestre 2022 mais décalé sur 2023 (études commencées dès 2013 : urbanisme, fouilles archéologiques, installations classées, zone humide, loi sur l'eau, travaux commencés en janvier 2022).

Le tableau suivant illustre les évolutions de tonnage par type de déchets.

Types de déchets	TONNAGES			Variations %		
	2015	2021 pour mémoire	2022	2015/2021 pour mémoire	2015/2022	2021/2022
Porte à porte et points d'apport volontaire						
Ordures ménagères	4660	2574	2493	-45	-47	-3
Emballages et papiers	474	997	922	110	94	-8
Verre	354	502	438	42	24	-13
Textile	53	87	85	65	61	-2
Encombrants (PàP)	65	51	44	-22	-33	-14
SOUS TOTAL collectes	5606	4211	3982	-25	-29	-5
Déchetteries						
Encombrants ("tout venant")	918	1072	1047	84	90	3
Bois A/B (depuis 2020)	0	361	433			
Meubles (depuis 2017)	0	255	267			
Ferraille	165	217	181	31	10	-17
Cartons	47	109	103	133	120	-6
DEEE	85	123	125	44	47	2
Pneus	13	34	30	165	134	-12
Huiles de vidange	5	10	8	96	57	-20
Huile alimentaire • Lampes • Piles • cartouches d'encre	1,0	1	3	-1,0	197	200,0
Déchets dangereux	25	38	38	54	54	0
SOUS TOTAL déchèteries	1259	2220	2235	76	78	1
Déchets verts	1120	3032	2038	171	82	-33
Gravats	679	916	1073	35	58	17
SOUS TOTAL déchèterie AVEC gravats et déchets verts	3058	6168	5346	102	75	-13
TOTAUX						
TOTAL GENERAL HORS gravats et déchets verts	6865	6431	6217	-6	-9	-3
TOTAL GENERAL	8664	10379	9328	20	8	-10

NB : les totaux présentés dans ce rapport annuel peuvent varier légèrement avec les totaux qui seraient recalculés avec les données individuelles présentées dans ce rapport cela pour cause d'arrondis d'affichage destinés à faciliter la lecture.

Points de vigilance pour les années à venir :

- faire baisser les refus de tri,
- améliorer le tri des emballages et des papiers au niveau des immeubles,
- lutter contre les dépôts sauvages en lien avec les maires (pouvoir de police du maire).

Ces trois points ne sont néanmoins pas une surprise car ils se retrouvent dans presque toutes les collectivités similaires passées en extension des consignes de tri et en tarification incitative.

1-4. DEVENIR DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES

14 966 HABITANTS DESSERVIS
9329 TONNES COLLECTEES SOIT 623 KG/HABITANT DESSERVI

Destination des déchets issus des collectes

Traitement des déchets ménagers résiduels ultimes (Ordures Ménagères/Encombrants) collectés en régie

→ ENFOUISSEMENT

Transportés à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND Classe 2) de la société Coved situé à Duchy (89) pour y être enfouis.

Traitement du verre ménager collecté en Point d'Apport Volontaire par GACHON SA

→ VALORISATION MATIERE

Transporté à l'usine de retraitement Solover de Saint Gobain (71 Champforgeuil) pour être valorisés (nouveaux emballages en verre).

Traitement des Journaux Revues Magazines collectés en Porte à Porte

→ VALORISATION MATIERE

Transportés au centre de tri Coved d'Ormoy (89, ex-Sorepar) pour ensuite être valorisés (nouvelles fibres pour la papeterie cartonnerie)

Traitement des Emballages Ménagers Recyclables collectés en Porte à Porte

→ VALORISATION MATIERE

- Acier
- Aluminium
- Emballages Liquides Alimentaires (briques alimentaires)
- Plastiques PET et PEHD
- Emballages Ménagers Recyclables (cartonnettes alimentaires d'emballage)

transportés, triés et expédiés par le centre de tri Coved d'Ormoy (89) puis revendus par Coved Négoce pour être valorisé dans l'industrie

Traitement des Textiles

→ REEMPLOI ET VALORISATION MATIERE

Transporté chez le Relai à Troyes (10) pour être réemployés (friperie de l'économie sociale et solidaire ; nouvelles fibres textiles pour l'habillement ou l'isolation).

Traitement du bois A/B

→ VALORISATION MATIERE

Transporté chez Michel SA ou BIDV (89) pour être valorisés (copeaux de bois pour l'ameublement, le bâtiment ou la production d'énergie).

Traitement des meubles

→ VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE

Transporté chez Yonne Recyclage (89) pour être valorisés (nouveaux matériaux pour l'ameublement, le bâtiment ou la production d'énergie).

Traitement des ferrailles

→ VALORISATION MATIERE

Transporté au centre de tri d'Ormoy (89) pour être valorisés (nouveaux matériaux pour l'ameublement, le bâtiment, l'industrie).

Traitement des cartons

→ VALORISATION MATIERE

Transporté au centre de tri d'Ormoy (89) pour être valorisés (nouvelles fibres pour la papeterie cartonnerie).

Traitement des DEEE (y compris lampes et piles)

→ VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE

Transporté au centre de démantèlement (10) pour être valorisés (matériaux métalliques et plastiques pour l'industrie, production d'énergie).

Traitement des pneus

→ REMPLOI ET VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE

Transporté en centre de tri (10) pour être réemployés (rechapage) ou valorisés (matériaux plastiques pour l'industrie et le bâtiment, production d'énergie).

Traitement des huiles de vidange

→ REMPLOI ET VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE

Transporté en usine de raffinage pour être réemployés (huiles) ou valorisés (production d'énergie).

Traitement des huiles alimentaires

→ REMPLOI ET VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE

Transporté en usine de raffinage pour être réemployés (huiles, biocarburants) ou valorisés (production d'énergie).

Traitement des déchets dangereux

→ VALORISATION ENERGETIQUE

Transporté en usine d'incinération (76) pour valorisés (production d'énergie).

Traitement des déchets verts

→ VALORISATION MATIERE

Transporté en centre de compostage (89) pour valorisés (fabrication de compost pour usage agricole).

Traitement des gravats

→ VALORISATION MATIERE

Transportés à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de la société Coved situé à Duchy (89) pour être valorisés (matériaux de remblais).

2. LES INDICATEURS FINANCIERS

2-1. MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE ET MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS

Type de déchets	Nature prestation	Modalité d'organisation	Durée du contrat	Échéance maxi	Entreprise titulaire du marché de prestation	Montant annuel des prestations en € TTC 2022	Montant annuel des prestations en € TTC 2021	Evolution n/n-1
Déchets ultimes (ordures ménagères et encombrants)	Collecte	En régie						
Déchets ultimes (ordures ménagères et encombrants)	Traitement	Marché public	1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction (début au 1/06/2022)	31/05/2026	PAPREC - COVED	334 974 €	262 495 €	27,61%
Flux multimatériaux des papiers et des emballages en extension des consignes de tri	Collecte	En régie						
Flux multimatériaux des papiers et des emballages en extension des consignes de tri	Tri et valorisation des papiers triés	Marché public	1 an renouvelable 3 fois tacitement (à compter du 01/01/2022)	31/12/2026	PAPREC - COVED	236 909 €	221 271 €	7,07%
Verre	Collecte et transport	Marché public	1 an renouvelable 2 fois (à compter du 06/01/2021)	05/04/2024	PAPREC - COVED	29 590 €	26 938 €	9,84%
Déchets non dangereux issus des deux déchèteries	Collecte et traitement	Marché public	1 an renouvelable 3 fois (à compter du 01/10/2021)	30/09/2025	PAPREC - COVED	333 871 €	247 438 €	34,93%
Déchets dangereux issus des deux déchèteries	Collecte et traitement	Marché public	1 an renouvelable 3 fois (à compter du 01/10/2021)	30/09/2025	EDIB	37 773 €	37 653 €	0,32%
Déchets verts	Enlèvement	Marché public	1 an renouvelable 1 fois (à compter du 17/05/2021)	16/05/2023	EURL BIDV	45 086 €	65 625 €	-31,30%
					Total	1 018 203 €	861 420 €	18,20%

2-2. LES COUTS ET FINANCEMENTS DU SERVICES PUBLIC

2-2.1. Le coût du service (fonctionnement)

Montant annuel global des dépenses (coût complet) en € TTC : 1 295 540 €

Détail des dépenses annuelle en TTC	Ordures ménagères résiduelles + encombrants en porte à porte (collecte et traitement) + Collecte sélective des emballages ménagers hors verre et des papiers	Collecte sélective et traitement - verre et textile	Déchèteries (collecte et traitement)
Tonnages collectés	3 459	523	5 346
Dépenses – Recettes (1)	768 816 €	17 077 €	509 647 €
Coût net à la tonne 2022	222,27 €	32,65 €	95,33 €
Coût net à la tonne 2021	198,77 €	26,10 €	59,89 €

(1) Dépenses diminuées des recettes (soutiens Eco-organismes, reprise matériaux, location conteneurs...)

2-2.2. Le financement du service (fonctionnement)

	2022	2021
REOMI (redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative) (706)	1 798 492 €	1 768 084 €
Redevance spéciale et assimilés (cartes déchetterie professionnels - 706)	4 066 €	10 658 €
Vente de produits (composteurs (7078) et conteneurs ou sacs (7088))	40 €	120 €
Reprises de matériaux et interressement	106 816 €	98 300 €
Soutien papier accordé par Citéo	10 267 €	24 921 €
Soutien emballage accordé par Citéo	299 295 €	205 174 €
Soutien accordé par OCADEEEE	7 006 €	7 101 €
Soutien accordé par Eco-Mobilier	9 470 €	10 725 €
Soutien accordé par Eco-TLC	1 505 €	0 €
<u>Autres produits</u> : location conteneurs, remboursement frais de personnel, participation tickets restaurant, pénalités, ...	68 709 €	90 474 €
Amortissement subventions	53 983 €	5 506 €
	2 359 649 €	2 221 063 €



2-2.3. Les principaux investissements

Investissement 2022	2022
Extension Déchèterie	1 703 057 €
Caméra de surveillance pour Déchèterie Epineau	22 465 €
Bennes amovibles pour Déchèterie Epineau	14 532 €
Dotation de bacs	3 826 €
Evolution Logiciel de facturation	3 600 €
Total des dépenses d'investissement	1 747 480 €

2-2.4. Synthèse comptable du service

		Opérations non ventilables	Services communs	Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et flux multimatériaux (papiers emballages)	Traitement des OMR et flux multimatériaux	Points d'apports Volontaires (PAV) - verre et textile	Déchèterie s	TOTAL 2022	Rappel 2021	Variation entre 2021 et 2022 en %age
Fonctionnement	Dépenses	167 028,83	202 737,71	573 021,28	581 726,26	29 590,04	564 278,76	2 118 382,88	1 888 131,71	12,19%
	Recettes	1 864 811,74	41 760,61	11 776,66	374 155,29	12 512,60	54 631,40	2 359 648,30	2 221 062,53	6,24%
Investissement	Dépenses	72 711,70	4 464,00	3 826,80	0,00	0,00	1 740 053,93	1 821 056,43	126 785,51	1336,33%
	Recettes	432 503,86	864,00	0,00	0,00	0,00	357 276,17	790 644,03	319 197,45	147,70%
TOTAL	Dépenses	239 740,53	207 201,71	576 848,08	581 726,26	29 590,04	2 304 332,69	3 939 439,31	2 014 917,22	95,51%
	Recettes	2 297 315,60	42 624,61	11 776,66	374 155,29	12 512,60	411 907,57	3 150 292,33	2 540 259,98	24,01%

3. PROJETS DE PREVENTION ET DE COMMUNICATION

3-1. ACTIONS VISANT A REDUIRE LES FLUX

En 2015, la CCAM s'était portée candidate et a été retenue à l'appel à projet d'Ecoemballages relatif à l'extension des consignes de tri visant à collecter en tri sélectif tous les emballages, c'est-à-dire pots, baquettes, films, sachets, blisters... en plus des flacons, bouteilles, boîtes de conserves, cartonnettes et briques traditionnelles. Cette extension des consignes de tri est effective depuis le 15 juin 2016.

En 2016, la CCAM a mis en place de la tarification incitative sous forme de redevance incitative dont l'année test s'est déroulée en 2017, la première année réelle en 2018 et la seconde année réelle en 2019.

Par l'intermédiaire du Syndicat des Déchets du Centre Yonne auquel elle adhère, la CCAM participe à des actions de sensibilisation à la prévention des déchets car au-delà de mieux trier pour mieux valoriser, l'important est avant tout de réduire la production de déchets et l'évolution des tonnages dans le temps montre que cela ne produit pas un écho majeur chez les habitants.

3-2. ACTIONS DE COMMUNICATION

Compte tenu des projets mis en œuvre sur 2016 et 2017, la campagne de communication d'envergure menée sur 2016 a été prolongée sur 2017 par les actions suivantes :

- Mise à jour du guide du tri
- Mise à jour du dépliant résumé du guide du tri
- Mise à jour des cartes communales des jours de collecte
- Caisses de collecte du verre pour les clubs sportifs
- 3 réunions publiques d'information sur le bilan de l'année test et les tarifs 2017 (tests) et 2018 (réels)
- Réédition affiches locaux poubelles Domanys
- Réédition affiches extension des consignes de tri
- Réédition autocollants des consignes de tri pour bacs
- Réédition autocollants de conversion d'anciens bacs en bacs jaunes
- Réédition autocollants mobilier urbain Domanys
- Réédition carnets autocollants de refus de collecte jaunes et bordeaux
- Réédition flyers distribution des bacs bordeaux
- Mise à jour flyers évolution du service
- Panneaux Eco mobilier pour les déchèteries
- Calendriers de collecte 2018

La communication en 2022 a consisté en :

- Calendriers de collecte 2022,
- Mise à jour du guide du tri et distribution dans les boîtes aux lettres des usagers,
- Passage de l'ambassadeur du tri derrière les collectes d'emballages et papiers en porte à porte pour sonner aux domiciles ayant faits l'objet d'un refus de collecte pour dialoguer avec les occupants. En cas d'absence un exemplaire du guide du tri est déposé dans la boîte aux lettres. En 2022, l'ambassadeur du tri a vu 360 foyers pour des erreurs de tri.

La pandémie de Covid-19 vécue en 2020 a empêché la tenue des actions au contact des usagers (habitants, écoles, services municipaux) mais en 2022 la reprise a continué avec diverses manifestations (fête de la nature à Migennes, forum de rentrée à Charmoy ...).

3-3. LES AXES DE COMMUNICATION POUR 2023

Après l'important effort de communication réalisé sur 2016 et 2017, il est nécessaire de rappeler aux Migennois les points suivants pour améliorer les performances du service, notamment pour les immeubles.

1) Evitez les erreurs de présentation des bacs et des sacs

- Sortez vos bacs et sacs la veille au soir du bon jour de collecte : consultez le calendrier de collecte distribué
- Utilisez le bac bordeaux qui vous a été mis à disposition : sans lui, vos ordures ménagères ne peuvent plus être collectées
- N'utilisez pas le bac bordeaux pour la collecte des recyclables
- Rentrez votre bac. S'il est en permanence sur le trottoir, il sera levé chaque semaine, qu'il soit vide ou plein, consommant votre forfait de levées (15 levées en 2022)

2) Evitez les erreurs de tri

- Ne mettez pas le verre dans les sacs jaunes ou bacs jaunes : comme avant, le verre est à apporter dans les colonnes spécifiques sur les points d'apport volontaire
- Mettez aux ordures ménagères les couches, les protections périodiques, les épiluchures de légumes et de fruit, les denrées périmées, le papier peint : ils ne doivent pas être mis dans les sacs jaunes ou dans les bacs jaunes
- Déposez en déchèterie les grands cartons épais et le polystyrène de protection de meuble et d'électroménager : ils ne doivent pas être mis dans les sacs jaunes ou dans les bacs jaunes

3) Soyez attentif aux messages de la CCAM

- Lisez les étiquettes apposées sur les bacs et sacs non collectés : elles vous donnent une indication sur le problème
- Corrigez l'erreur de tri si un bac jaune ou un sac jaune n'est pas collecté puis représentez-le à la collecte suivante
- Contactez-nous si votre bac ou votre sac n'est pas conforme

Un doute, une question ?
Reportez-vous au Guide du Tri ou bien



Contactez-nous au 03 86 929 949
dechets@migennois.fr

Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise
1 bis rue des Ecoles - BP 13 - 89400 MIGENNES - www.migennois.fr